

Province de Liège

BULLETIN PROVINCIAL

Périodique

Sommaire

	<i>Pages</i>
<u>N° 56 SERVICES PROVINCIAUX – FINANCES</u>	
<i>Comptes sommaires par nature des recettes et des dépenses publiés conformément à l'article L2231-9 § 1^{er} du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation</i>	
<i>Comptes 2016 arrêtés par le Conseil provincial du 18 mai 2017</i>	190
<u>N° 57 SERVICES PROVINCIAUX – PERSONNEL</u>	
<i>Modification du chapitre 12 de l'annexe 4 du statut administratif du personnel provincial non enseignant relatif au congé pour prestations réduites pour raisons médicales ; de l'article 21 de ladite annexe et de l'article 121 du statut administratif.</i>	
<i>Résolution du Conseil provincial du 27 mars 2017 approuvée par l'Autorité de tutelle le 27 avril 2017</i>	218
<u>N° 58 COURS D'EAU</u>	
<i>Arrêté du Collège provincial du 1^{er} juin 2017 (GEER)</i>	223
<u>N° 59 COURS D'EAU</u>	
<i>Arrêté du Collège provincial du 1^{er} juin 2017 (BAELEN)</i>	223
<u>N° 60 COURS D'EAU</u>	
<i>Arrêté du Collège provincial du 1^{er} juin 2017 (SPRIMONT)</i>	223
<u>N° 61 COURS D'EAU</u>	
<i>Arrêté du Collège provincial du 1^{er} juin 2017 (SERAING)</i>	223
<u>N° 62 COURS D'EAU</u>	
<i>Arrêté du Collège provincial du 1^{er} juin 2017 (RAEREN)</i>	223

N° 63 SERVICES PROVINCIAUX – SANTÉ – MÉDECINE DU SPORT

Règlement-tarif pour le Service de Médecine du Sport

Résolution du Conseil provincial du 29 juin 2017 **224**

N° 64 FÊTE NATIONALE ET PAVOISEMENT DES ÉDIFICES PUBLICS

Circulaire du Gouverneur de la Province du 26 juin 2017 **228**

**N° 65 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE ET
ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE**

Arrondissement de LIÈGE **230**

CHAUDFONTAINE

FLÉMALLE

GRÂCE-HOLLOGNE

SAINT-NICOLAS

SOUMAGNE

VISÉ

Arrondissement de HUY-WAREMME **234**

AMAY

BRAIVES

HUY

OREYE

WASSEIGES

Arrondissement de VERVIERS **237**

LA CALAMINE

PLOMBIÈRES

THIMISTER-CLERMONT

VERVIERS

N° 56 SERVICES PROVINCIAUX – FINANCES

*Comptes sommaires par nature des recettes et des dépenses publiés conformément
à l'article L2231-9 § 1^{er} du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation
Comptes 2016 arrêtés par le Conseil provincial du 18 mai 2017*

./.

PROVINCE DE LIÈGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 - Recettes antérieures ordinaires (RECAPITULATIVE)</i>				Le 10.04.2017
						Page : 1
Fonctions	Désignation	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	
F009	Général					
F019	Dette générale					
F049	Impôts					
F103	Autorités provinciales					
F123	Administration générale					
F129	Patrimoine privé					
F139	Services généraux					
F429	Communications routières					
F449	Voies navigables - Hydraulique					
F559	Industrie et énergie					
F569	Tourisme					
F699	Agriculture					
F719	Enseignement : Affaires générales					
F739	Enseignement secondaire					
F749	Enseignement supérieur					
F759	Enseignement pour handicapés					
F760	Complexes de délassement					
F763	Culture, loisirs et fêtes					
F769	Sports					
F789	Arts					
F799	Cultes et laïcité					
F869	Interventions sociales et famille					
F872	Soins de santé					
F879	Hygiène et salubrité publique					

PROVINCE de LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 · Recettes antérieures ordinaires (RECAPITULATIE)</i>				Le 10.04.2017
Fonctions	Désignation	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	Page : 2
F939	Logement et aménagement du territoire TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR BONI des EXERCICES ANTERIEURS :				18.350.809,11	

PROVINCE de LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 - Recettes propres ordinaires (RECAPITULATIE)</i>				Le 10.04.2017
Fonctions	Désignation	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	Page : 1
F009	Général	133.287,76		138.823,30	272.111,06	
F019	Dette générale					
F029	Fonds	45.400.682,99			45.400.682,99	
F049	Impôts	179.807.399,81			179.807.399,81	
F059	Assurances	1.818,41	305.455,70		307.274,11	
F069	Prélèvements					
F103	Autorités provinciales	5.262,54	457.851,60		463.114,14	
F123	Administration générale	1.452.272,67	10.086.519,72	31,79	11.538.824,18	
F129	Patrimoine privé	573.906,50			573.906,50	
F139	Services généraux	650.335,22			650.335,22	
F169	Etranger et calamités	11.746,10	32.250,00		43.996,10	
F399	Sécurité et ordre public		102.862,18	632.570,12	735.432,30	
F429	Communications routières	243.929,47	207.500,00		451.429,47	
F449	Voies navigables - Hydraulique	4.077,00			4.077,00	
F529	Economie, commerce et artisanat					
F559	Industrie et énergie	36.615,74	76.389,49	6.812.471,78	6.925.477,01	
F569	Tourisme	443,74	244.966,76		245.410,50	
F699	Agriculture	232.617,59			232.617,59	
F719	Enseignement : Affaires générales	5.815.141,55	6.591.843,70	111.475,98	12.518.461,23	
F739	Enseignement secondaire	654.082,61	94.603.683,68		95.257.766,29	
F749	Enseignement supérieur	393.168,40	46.789.973,67		47.183.142,07	

PROVINCE de LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 - Recettes propres ordinaires (RECAPITULATIE)</i>				Le 10.04.2017
						Page : 2
Fonctions	Désignation	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	
F759	Enseignement pour handicapés	2.234.343,48	3.021.294,22		5.255.637,70	
F760	Complexes de délassement	1.075.883,09	451,99		1.076.335,08	
F761	Jeunesse	302.011,56			302.011,56	
F763	Culture, loisirs et fêtes	674.605,56	1.077.379,13		1.751.984,69	
F769	Sports	215.154,77	554.264,02		769.418,79	
F789	Arts	174.508,87	287.045,91		461.554,78	
F799	Cultes et laïcité					
F869	Interventions sociales et famille	10.557,03	449.446,31	24.383,48	484.386,82	
F872	Soins de santé	3.686.747,06	2.955.616,86	158.002,54	6.800.366,46	
F879	Hygiène et salubrité publique	113.619,31			113.619,31	
F939	Logement et aménagement du territoire			1.185.760,80	1.185.760,80	
	TOTAUX EXERCICE PROPRE	18.712.841,49	393.052.877,74	9.063.519,79	420.829.239,02	
	TOTAL PRELEVEMENT				254.210,00	
	TOTAL GLOBAL				421.083.449,02	

PROVINCE de LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 - Dépenses Antérieures ordinaires (Récapitulatif Engagements)</i>				Le 10.04.2017
Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dettes 000/7x	Total 000/73
F009	Général		1.012.986,41			1.012.986,41
F049	Impôts		10,72			10,72
F059	Assurances		45.231,40			45.231,40
F103	Autorités provinciales	37.904,80	67.992,55			105.897,35
F123	Administration générale	10.441.474,58	682.304,51	692.450,00		11.816.229,09
F139	Services généraux	1.800,00	1.250.474,20			1.252.274,20
F169	Etranger et calamités		8.851,55	8.800,00		17.651,55
F399	Sécurité et ordre public	86.080,41		52.000,00		138.080,41
F429	Communications routières	1.500,00	21.146,43			22.646,43
F449	Voies navigables - Hydraulique		418.166,16			418.166,16
F529	Economie, commerce et artisanat			58.854,00		58.854,00
F559	Industrie et énergie					
F569	Tourisme	1.200,00		123.850,00		125.050,00
F699	Agriculture		17.728,40	73.677,55		91.405,95
F719	Enseignement : Affaires générales	127.273,88	524.779,99	143.955,35		796.009,22
F739	Enseignement secondaire	143.703,39	787.587,00			931.290,39
F749	Enseignement supérieur	270.232,48	328.174,57			598.407,05
F759	Enseignement pour handicapés	14.231,76	35.350,09			49.581,85
F760	Complexes de délassement		16.875,56			16.875,56
F761	Jeunesse	350,00	18.835,48	40.338,52		59.524,00
F763	Culture, loisirs et fêtes	109.033,00	531.762,91	1.209.700,99		1.850.496,90
F769	Sports	23.384,00	118.609,51	425.485,00		567.478,51

PROVINCE de LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 - Dépenses Antérieur ordinaires (Récapitulatif Engagements)</i>					Le 10.04.2017 Page : 2
Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	
F789	Arts	2.100,00	199.960,49	774.916,00		976.976,49	
F799	Cultes et laïcité			83.368,00		83.368,00	
F869	Interventions sociales et famille	9.497,95	119.752,17	484.795,86		614.045,98	
F872	Soins de santé	308.287,82	173.516,05	72.202,00		554.005,87	
F879	Hygiène et salubrité publique		1.848,90	13.950,00		15.798,90	
	TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR	11.578.054,07	6.381.945,05	4.258.343,27		22.218.342,39	

PROVINCE de LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Antérieures ordinaires (Récapitulatif Imputations)</i>					Le 10.04.2017
Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	
F009	Général		1.012.986,41			1.012.986,41	
F049	Impôts		10,72			10,72	
F059	Assurances		45.231,40			45.231,40	
F103	Autorités provinciales	37.904,80	67.992,55			105.897,35	
F123	Administration générale	10.441.474,58	682.304,51	692.450,00		11.816.229,09	
F139	Services généraux	1.800,00	1.250.474,20			1.252.274,20	
F169	Etranger et calamités		8.851,55	8.800,00		17.651,55	
F399	Sécurité et ordre public	86.080,41		52.000,00		138.080,41	
F429	Communications routières	1.500,00	21.146,43			22.646,43	
F449	Voies navigables - Hydraulique		418.166,16			418.166,16	
F529	Economie, commerce et artisanat			58.854,00		58.854,00	
F559	Industrie et énergie						
F569	Tourisme	1.200,00		123.850,00		125.050,00	
F699	Agriculture		17.728,40	73.677,55		91.405,95	
F719	Enseignement : Affaires générales	127.273,88	524.779,99	143.955,35		796.009,22	
F739	Enseignement secondaire	143.703,39	787.587,00			931.290,39	
F749	Enseignement supérieur	270.232,48	328.174,57			598.407,05	
F759	Enseignement pour handicapés	14.231,76	35.350,09			49.581,85	
F760	Complexes de délaissement		16.875,56			16.875,56	
F761	Jeunesse	350,00	18.835,48	40.338,52		59.524,00	
F763	Culture, loisirs et fêtes	109.033,00	531.762,91	1.209.700,99		1.850.496,90	
F769	Sports	23.384,00	118.609,51	425.485,00		567.478,51	

PROVINCE de LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Antérieur ordinaires (Récapitulatif Imputations)</i>					Le 10.04.2017 Page : 2
Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	
F789	Arts	2.100,00	199.960,49	774.916,00		976.976,49	
F799	Cultes et laïcité			83.368,00		83.368,00	
F869	Interventions sociales et famille	9.497,95	119.752,17	484.795,86		614.045,98	
F872	Soins de santé	308.287,82	173.516,05	72.202,00		554.005,87	
F879	Hygiène et salubrité publique		1.848,90	13.950,00		15.798,90	
	TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR	11.578.054,07	6.381.945,05	4.258.343,27		22.218.342,39	
	MALI des EXERCICES ANTERIEURS :						

PROVINCE de LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Propres ordinaires (Récapitulatif Engagements)</i>					Le 10.04.2017
Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dettes 000/7x	Total 000/73	
F009	Général		345.542,68		36,46	345.579,14	
F019	Dettes générales				68.308,00	68.308,00	
F049	Impôts		18.319,24	1.373.760,68		1.392.079,92	
F059	Assurances	919.738,31	975.180,12			1.894.918,43	
F069	Prélèvements						
F103	Autorités provinciales	2.199.190,10	694.383,34	208.320,00	25.449,24	3.127.342,68	
F123	Administration générale	30.856.635,65	4.709.852,95	1.304.407,00	5.350.390,31	42.221.305,91	
F129	Patrimoine privé		282.167,30		290.377,74	572.745,04	
F139	Services généraux	19.052.102,35	8.083.038,76		417.285,78	27.552.426,89	
F169	Etranger et calamités	724.627,33	317.548,64	83.853,90		1.126.029,87	
F399	Sécurité et ordre public	200.500,00	1.664,34	3.566.925,39		3.769.089,73	
F429	Communications routières	5.056.012,75	214.024,67		203.159,41	5.473.196,83	
F449	Voies navigables - Hydraulique		521.731,27	30.174,50	496.905,44	1.048.811,21	
F529	Economie, commerce et artisanat		1.500,00	111.413,00		112.913,00	
F559	Industrie et énergie	473.668,43		1.412.855,00	1.320.996,53	3.207.519,96	
F569	Tourisme	4.601.672,00		2.043.831,00	965.229,09	7.610.732,09	
F699	Agriculture	3.210.402,15	223.070,53	554.199,47	169.323,33	4.156.995,48	
F719	Enseignement : Affaires générales	19.275.918,34	4.836.163,51	391.714,32	939.319,18	25.443.115,35	
F739	Enseignement secondaire	112.237.599,50	6.245.735,08		2.833.749,93	121.317.084,51	
F749	Enseignement supérieur	47.675.021,95	2.356.944,57	371.995,00	1.648.430,13	52.052.391,65	
F759	Enseignement pour handicapés	7.473.898,23	400.551,50	27.000,00	140.444,51	8.041.894,24	
F760	Complexes de délaissement	3.497.647,26	727.972,81		293.575,20	4.519.195,27	

PROVINCE de LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 · Dépenses Propre ordinaires (Récapitulatif Engagements)</i>					Le 10.04.2017
							Page : 2
Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dettes 000/7x	Total 000/73	
F761	Jeunesse	2.427.518,77	359.158,94	59.721,19	68.801,45	2.915.200,35	
F763	Culture, loisirs et fêtes	14.428.455,83	2.812.084,01	2.716.902,02	164.904,37	20.122.346,23	
F769	Sports	4.825.451,52	853.855,80	1.795.007,50	1.126.235,32	8.600.550,14	
F789	Arts	5.828.300,86	1.212.030,28	1.155.285,00	1.015.423,29	9.211.039,43	
F799	Cultes et laïcité		58.148,16	1.491.207,16	132.521,44	1.681.876,76	
F869	Interventions sociales et famille	4.131.246,15	284.684,92	809.352,66	56.626,98	5.281.910,71	
F872	Soins de santé	18.062.594,05	1.795.452,33	1.852.071,82	379.487,71	22.089.605,91	
F879	Hygiène et salubrité publique	652.387,78	48.507,39	797.700,00	325.551,24	1.824.146,41	
F939	Logement et aménagement du territoire			372,00	1.387.828,99	1.388.200,99	
	TOTAUX EXERCICE PROPRE	307.810.609,31	38.379.313,14	22.158.068,61	19.820.561,07	388.168.552,13	

PROVINCE de LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 - Dépenses Propres ordinaires (Récapitulatif Imputations)</i>					Le 10.04.2017
Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	
F009	Général		345.542,68		36,46	345.579,14	
F019	Dette générale				68.308,00	68.308,00	
F049	Impôts		17.862,32	1.373.760,68		1.391.623,00	
F059	Assurances	919.738,31	803.333,38			1.723.071,69	
F069	Prélèvements						
F103	Autorités provinciales	2.140.390,10	634.225,42	208.320,00	25.449,24	3.008.384,76	
F123	Administration générale	30.109.218,06	3.911.098,45	861.157,00	5.350.390,31	40.231.863,82	
F129	Patrimoine privé		140.369,10		290.577,74	430.946,84	
F139	Services généraux	19.039.286,35	6.507.867,15		417.285,78	25.964.439,28	
F169	Etranger et calamités	724.627,33	303.731,96	72.350,00		1.100.709,29	
F399	Sécurité et ordre public	92.771,86	1.664,34	2.255.413,39		2.349.849,59	
F429	Communications routières	5.055.012,75	181.115,44		172.971,66	5.409.099,85	
F449	Voies navigables - Hydraulique		51.660,96	27.502,00	496.905,44	576.068,40	
F529	Economie, commerce et artisanat		1.500,00			54.059,00	
F559	Industrie et énergie	473.668,43		1.287.855,00	1.320.996,53	3.082.519,96	
F569	Tourisme	4.599.972,00		1.804.051,00	965.229,09	7.369.252,09	
F699	Agriculture	3.210.402,15	193.493,68	428.214,00	169.323,33	4.001.433,16	
F719	Enseignement : Affaires générales	19.197.805,04	4.381.992,19	334.815,04	939.319,18	24.853.931,45	
F739	Enseignement secondaire	112.088.974,70	5.345.787,18		2.833.749,93	120.268.511,81	
F749	Enseignement supérieur	47.391.521,95	1.996.763,97	371.995,00	1.648.430,13	51.408.711,05	
F759	Enseignement pour handicapés	7.473.898,23	366.137,20	27.000,00	140.444,51	8.007.479,94	
F760	Complexes de délaissement	3.497.647,26	683.577,49		293.575,20	4.474.799,95	

PROVINCE de LIEGE		Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Propre ordinaires (Récapitulatif Imputations)					Le 10.04.2017
		Page : 2					
Fonctions	Désignation	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	
F761	Jeunesse	2.427.356,77	334.004,09	1.750,00	68.801,45	2.831.912,31	
F763	Culture, loisirs et fêtes	14.338.717,83	2.189.564,99	1.514.691,71	164.904,37	18.197.878,90	
F769	Sports	4.811.251,52	737.051,34	1.487.690,50	1.126.235,32	8.162.228,68	
F789	Arts	5.825.300,86	1.050.254,83	693.250,00	1.015.423,29	8.584.228,98	
F799	Cultes et laïcité	58.148,16	58.148,16	1.401.086,16	132.521,44	1.591.755,76	
F869	Interventions sociales et famille	4.121.446,15	240.048,98	382.987,16	56.626,98	4.801.109,27	
F872	Soins de santé	18.042.394,05	1.611.197,46	919.859,93	379.487,71	20.952.939,15	
F879	Hygiène et salubrité publique	652.387,78	47.766,49	794.150,00	325.551,24	1.819.855,51	
F939	Logement et aménagement du territoire	306.223.789,48	32.135.759,25	16.300.829,57	1.387.828,99	1.388.200,99	
	TOTAUX EXERCICE PROPRE				19.790.373,32	374.450.751,62	

PROVINCE de LIEGE		COMPTÉ BUDGÉTAIRE EXERCICE 2016 (TABLEAU RECAPITULATIF ORDINAIRE)		Le 10.04.2017 Page : 1
	PROPRE	ANTÉRIEUR	TOTAL	
1. Droits constatés au profit de la province	420.829.352,12	18.350.809,11	439.180.161,23	
- Irrécouvrables et non_valeurs	-113,10		-113,10	
= Droits constatés nets	= 420.829.239,02	= 18.350.809,11	= 439.180.048,13	
- Engagements	388.168.552,13	22.218.342,39	410.386.894,52	
= Résultat budgétaire avant prélèvement	= 32.660.686,89	= -3.867.533,28	= 28.793.153,61	
+ Prélèvement positif	254.210,00		254.210,00	
- Prélèvement négatif	31.682.570,00		31.682.570,00	
= Résultat budgétaire de l'exercice	= 1.232.326,89	=	=	
	Excédent	= -3.867.533,28	= -2.635.206,39	
	Déficit			
2. Droits constatés au profit de la province	420.829.352,12	18.350.809,11	439.180.161,23	
- Irrécouvrables et non_valeurs	-113,10		-113,10	
= Droits constatés nets	= 420.829.239,02	= 18.350.809,11	= 439.180.048,13	
- Imputations sur engagements	374.450.751,62	22.218.342,39	396.669.094,01	
= Résultat comptable avant prélèvement	= 46.378.487,40	= -3.867.533,28	= 42.510.954,12	
+ Prélèvement positif	254.210,00		254.210,00	
- Prélèvement négatif	31.682.570,00		31.682.570,00	
= Résultat comptable de l'exercice	= 14.950.127,40	=	= 11.082.594,12	
	Excédent	= -3.867.533,28	=	
	Déficit			

PROVINCE de LIEGE		Le 10.04.2017 Page : 2	
COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2016 (TABLEAU RECAPITULATIF ORDINAIRE)			
	PROPRE	ANTERIEUR	TOTAL
3. Engagements totaux de l'exercice	388.168.552,13	22.218.342,39	410.386.894,52
- Imputations totales de l'exercice	374.450.751,62	22.218.342,39	396.669.094,01
= Engagements à reporter sur l'exercice suivant	= 13.717.800,51	=	= 13.717.800,51

PROVINCE de LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 - Recettes Antérieures Extraordinaires (RECAPITULATIVE)</i>				Le 10.04.2017 Page : 1
Fonctions	Désignation	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83	
F009	Général					
F019	Dette générale					
F049	Impôts					
F103	Autorités provinciales					
F123	Administration générale					
F129	Patrimoine privé					
F139	Services généraux					
F429	Communications routières					
F449	Voies navigables - Hydraulique					
F559	Industrie et énergie					
F569	Tourisme					
F699	Agriculture					
F719	Enseignement : Affaires générales					
F739	Enseignement secondaire					
F749	Enseignement supérieur					
F759	Enseignement pour handicapés					
F760	Complexes de délassement					
F763	Culture, loisirs et fêtes					
F769	Sports					
F789	Arts					
F799	Cultes et laïcité					
F869	Interventions sociales et famille					
F872	Soins de santé					
				13.853.006,39	13.853.006,39	

PROVINCE de LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 : Recettes Antérieures Extraordinaires (RECAPITULATIVE)</i>				Le 10.04.2017 Page : 2
Fonctions	Désignation	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83	
F879 F939	Hygiène et salubrité publique Logement et aménagement du territoire TOTALX EXERCICE ANTERIEUR BONT des EXERCICES ANTERIEURS :			13.853.006,39	13.853.006,39 56.497.337,79	

PROVINCE DE LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 - Recettes Propres Extraordinaires (RECAPITULATIVE)</i>				Le 10.04.2017 Page : 1
Fonctions	Désignation	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83	
F009	Général		3.155,06		3.155,06	
F019	Dette générale					
F029	Fonds					
F049	Impôts	190.880,08			190.880,08	
F059	Assurances					
F069	Prélèvements					
F103	Autorités provinciales					
F123	Administration générale	545.333,48	9.573,00		554.906,48	
F129	Patrimoine privé		8.001,00		8.001,00	
F139	Services généraux		3.643,71		3.643,71	
F169	Etranger et calamités					
F399	Sécurité et ordre public					
F429	Communications routières					
F449	Voies navigables - Hydraulique					
F529	Economie, commerce et artisanat					
F559	Industrie et énergie					
F569	Tourisme	9.327,00			9.327,00	
F699	Agriculture					
F719	Enseignement : Affaires générales	356.200,80			356.200,80	
F739	Enseignement secondaire	79.551,67			79.551,67	
F749	Enseignement supérieur					
F759	Enseignement pour handicapés					
F760	Complexes de délassement					
F761	Jeunesse					

PROVINCE de LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 - Recettes Propres Extraordinaires (RECAPITULATIVE)</i>				Le 10.04.2017 Page : 2
Fonctions	Désignation	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83	
F763	Culture, loisirs et fêtes					
F769	Sports	2.000.000,00			2.000.000,00	
F789	Arts					
F799	Cultes et laïcité					
F869	Interventions sociales et famille					
F872	Soins de santé	2.726,50			2.726,50	
F879	Hygiène et salubrité publique					
F939	Logement et aménagement du territoire					
	TOTAUX EXERCICE PROPRE	3.184.019,53	24.372,77		3.208.392,30	
	TOTAL PRELEVEMENT				13.950.000,00	
	TOTAL GLOBAL				17.158.392,30	

PROVINCE de LIÈGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Antérieures Extraordinaires (Récapitulatif Engagements)</i>				Le 10.04.2017
						Page : 1
Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93	
F009	Général		234.515,50		234.515,50	
F059	Assurances		8.447,46		8.447,46	
F103	Autorités provinciales		90.931,18		90.931,18	
F123	Administration générale	4.353.295,31	11.116.077,52		15.469.372,83	
F129	Patrimoine privé		75.823,99		75.823,99	
F139	Services généraux		884.268,88		884.268,88	
F429	Communications routières	522.268,69	18.409,87		540.678,56	
F449	Voies navigables - Hydraulique		469.039,16		469.039,16	
F569	Tourisme	27.500,00	311.650,76		339.150,76	
F699	Agriculture		232.251,87		232.251,87	
F719	Enseignement : Affaires générales		2.215.288,30	3.000,00	2.218.288,30	
F739	Enseignement secondaire		3.933.718,41		3.933.718,41	
F749	Enseignement supérieur		12.751.035,76		12.751.035,76	
F759	Enseignement pour handicapés		109.886,72		109.886,72	
F760	Complexes de délassement		347.393,88		347.393,88	
F761	Jeunesse		3.428,50		3.428,50	
F763	Culture, loisirs et fêtes	380.269,95	126.478,12		506.748,07	
F769	Sports	55.000,00	204.197,91		259.197,91	
F789	Arts	880.000,00	727.336,60		1.607.336,60	
F869	Interventions sociales et famille	17.571,00	55.165,52	30.000,00	102.736,52	
F872	Soins de santé		1.769.238,97		1.769.238,97	
F879	Hygiène et salubrité publique	1.504.707,34		6.938,00	1.511.645,34	
F939	Logement et aménagement du territoire	377.600,00		33.236,65	410.836,65	
	TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR	8.118.212,29	35.684.584,88	73.174,65	43.875.971,82	

PROVINCE de LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Antérieures Extraordinaires (Récapitulatif Imputations)</i>				Le 10.04.2017 Page : 1
Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93	
F009	Général		167.258,10		167.258,10	
F059	Assurances		8.447,46		8.447,46	
F103	Autorités provinciales		15.937,76		15.937,76	
F123	Administration générale	3.019.487,28	3.024.349,08		6.043.836,36	
F129	Patrimoine privé		61.605,49		61.605,49	
F139	Services généraux		611.307,24		611.307,24	
F429	Communications routières	101.057,19	18.409,87		119.467,06	
F449	Voies navigables - Hydraulique					
F569	Tourisme	27.500,00	205.645,58		233.145,58	
F699	Agriculture		56.036,63		56.036,63	
F719	Enseignement : Affaires générales		1.723.228,82	3.000,00	1.726.228,82	
F739	Enseignement secondaire		1.667.500,70		1.667.500,70	
F749	Enseignement supérieur		6.382.751,36		6.382.751,36	
F759	Enseignement pour handicapés		69.734,99		69.734,99	
F760	Complexes de délassement		330.523,50		330.523,50	
F761	Jeunesse		3.428,50		3.428,50	
F763	Culture, loisirs et fêtes	70.626,80	114.043,23		184.670,03	
F769	Sports		76.315,14		76.315,14	
F789	Arts		347.116,15		347.116,15	
F869	Interventions sociales et famille	17.571,00		30.000,00	47.571,00	
F872	Soins de santé		677.481,59		677.481,59	
F879	Hygiène et salubrité publique	1.504.707,34			1.504.707,34	

PROVINCE de LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 · Dépenses Antérieures Extraordinaires (Récapitulatif Imputations)</i>					Le 10.04.2017 Page : 2
Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93		
F939	Logement et aménagement du territoire TOTAUX EXERCICE ANTERIEUR MALI EXERCICES ANTERIEURS :	250.000,00 4.990.949,61	15.960.912,21	12.995,68 45.995,68	262.995,68 20.997.857,50		

PROVINCE de LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Propres Extraordinaires (Récapitulatif Engagements)</i>				Le 10.04.2017
						Page : 1
Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93	
F009	Général	43.384,00			43.384,00	
F059	Assurances		34.712,09		34.712,09	
F103	Autorités provinciales					
F123	Administration générale	2.315.136,36	5.448.864,64		7.764.001,00	
F129	Patrimoine privé		404.560,62		404.560,62	
F139	Services généraux		927.221,16		927.221,16	
F169	Etranger et calamités					
F399	Sécurité et ordre public	20.600,00	2.050.000,00		2.070.600,00	
F429	Communications routières		10.000,00		10.000,00	
F449	Voies navigables - Hydraulique		471.770,12		471.770,12	
F559	Industrie et énergie			1.287.855,00	1.287.855,00	
F569	Tourisme	460.000,00	50.074,90		510.074,90	
F699	Agriculture		34.599,24		34.599,24	
F719	Enseignement : Affaires générales		2.544.488,70	46.825,00	2.591.313,70	
F739	Enseignement secondaire		5.654.408,31		5.654.408,31	
F749	Enseignement supérieur		6.574.452,97		6.574.452,97	
F759	Enseignement pour handicapés					
F760	Complexes de délassement		32.727,05		32.727,05	
F763	Culture, loisirs et fêtes	8.150,00	116.879,06	74.012,92	199.041,98	
F769	Sports	100.000,00	5.612.391,64		5.712.391,64	
F789	Arts	148.376,34	525.560,27		673.936,61	
F799	Cultes et laïcité	132.333,51			132.333,51	
F869	Interventions sociales et famille	25.618,69			25.618,69	

PROVINCE de LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Propres Extraordinaires (Récapitulatif Engagements)</i>				Le 10.04.2017 Page : 2
Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93	
F872	Soins de santé	186.234,40			186.234,40	
F879	Hygiène et salubrité publique	3.439.833,30			3.439.833,30	
	TOTAUX EXERCICE PROPRE		30.492.710,77	1.408.692,92	35.341.236,99	

PROVINCE DE LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 - Dépenses Propres Extraordinaires (Récapitulatif Imputations)</i>			Le 10.04.2017
		Page : 1			
Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93
F009	Général	43.384,00			43.384,00
F059	Assurances		28.136,70		28.136,70
F103	Autorités provinciales				
F123	Administration générale		1.516.680,52		1.516.680,52
F129	Patrimoine privé		67.193,96		67.193,96
F139	Services généraux		182.311,39		182.311,39
F169	Etranger et calamités				
F399	Sécurité et ordre public				
F429	Communications routières				
F449	Voies navigables - Hydraulique				
F559	Industrie et énergie			1.287.855,00	1.287.855,00
F569	Tourisme				
F699	Agriculture				
F719	Enseignement : Affaires générales		649.988,68	37.825,00	687.813,68
F739	Enseignement secondaire		738.145,96		738.145,96
F749	Enseignement supérieur				
F759	Enseignement pour handicapés		4.527,04		4.527,04
F760	Complexes de délassement	8.150,00	1.021,00		9.171,00
F763	Culture, loisirs et fêtes		245.140,65	74.012,92	319.153,57
F769	Sports	148.376,34	130.576,92		278.953,26
F789	Arts	132.333,51			132.333,51
F799	Cultes et laïcité	20.607,86			20.607,86
F869	Interventions sociales et famille				

PROVINCE de LIEGE		<i>Compte Budgétaire Exercice 2016 : Dépenses Propres Extraordinaires (Récapitulatif Imputations)</i>				Le 10.04.2017 Page : 2
Fonctions	Désignation	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93	
F872 F879	Soins de santé Hygiène et salubrité publique TOTAUX EXERCICE PROPRE	352.851,71	3.563.722,82	1.399.692,92	5.316.267,45	

PROVINCE DE LIEGE		<u>COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2016 - (TABLEAU RECAPITULATIF EXTRAORDINAIRE)</u>			Le 10.04.2017
					Page : 1
	PROPRE	ANTERIEUR	TOTAL		
1. Droits constatés au profit de la province	3.208.392,30	70.350.344,18	73.558.736,48		
- Irrécouvrables et non_valeurs					
= Droits constatés nets	= 3.208.392,30	= 70.350.344,18	= 73.558.736,48		
- Engagements	35.341.236,99	43.875.971,82	79.217.208,81		
= Résultat budgétaire avant prélèvement	= -32.132.844,69	= 26.474.372,36	= -5.658.472,33		
+ Prélèvement positif	13.950.000,00		13.950.000,00		
- Prélèvement négatif					
= Résultat budgétaire de l'exercice	=	= 26.474.372,36	= 8.291.527,67		
	= -18.182.844,69	=	=		
	Excédent	Déficit			
2. Droits constatés au profit de la province	3.208.392,30	70.350.344,18	73.558.736,48		
- Irrécouvrables et non_valeurs					
= Droits constatés nets	= 3.208.392,30	= 70.350.344,18	= 73.558.736,48		
- Imputations sur engagements	5.316.267,45	20.997.857,50	26.314.124,95		
= Résultat comptable avant prélèvement	= -2.107.875,15	= 49.352.486,68	= 47.244.611,53		
+ Prélèvement positif	13.950.000,00		13.950.000,00		
- Prélèvement négatif					
= Résultat comptable de l'exercice	= 11.842.124,85	= 49.352.486,68	= 61.194.611,53		
	=	=	=		
	Excédent	Déficit			

PROVINCE de LIÈGE COMPTE BUDGETAIRE EXERCICE 2016 · (TABLEAU RECAPITULATIF EXTRAORDINAIRE)		Le 10.04.2017 Page : 2	
	PROPRE	ANTERIEUR	TOTAL
3. Engagements totaux de l'exercice - Imputations totales de l'exercice	35.341.236,99 5.316.267,45	43.875.971,82 20.997.857,50	79.217.208,81 26.314.124,95
= Engagements à reporter sur l'exercice suivant	= 30.024.969,54	= 22.878.114,32	= 52.903.083,86

N° 57 SERVICES PROVINCIAUX – PERSONNEL

Modification du chapitre 12 de l'annexe 4 du statut administratif du personnel provincial non enseignant relatif au congé pour prestations réduites pour raisons médicales, de l'article 21 de ladite annexe et de l'article 121 du statut administratif.

Résolution du Conseil provincial du 27 mars 2017 approuvée par l'Autorité de tutelle le 27 avril 2017

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la déclaration de politique générale du Collège provincial du 26 novembre 2012 pour les années 2012-2018 ;

Vu la note d'orientation y incluse et relative aux différents outils destinés à maintenir le niveau et la qualité des services prestés offerts aux différents publics auxquels les politiques provinciales sont destinées ;

Vu le Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire ;

Vu l'arrêté royal du 24 avril 2014 modifiant diverses dispositions dans le cadre du bien-être au travail ;

Vu le statut administratif du personnel provincial non enseignant et ses annexes ;

Vu le protocole établi avec les organisations syndicales représentatives du personnel provincial ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le rapport du Collège provincial ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Les modifications apportées au chapitre 12 de l'annexe 4 du Statut administratif du personnel provincial non enseignant relatif au congé pour prestations réduites pour raisons médicales.

Version actuelle (annexe 4)	Adaptations
<p><u>Chapitre 12 – Congés pour prestations réduites pour raisons médicales.</u></p> <p><u>Article 23.</u> - Le présent chapitre s'applique uniquement au personnel statutaire à titre définitif. Le personnel contractuel est, lui, soumis aux mêmes règles que les travailleurs du secteur privé et veille à</p>	<p><u>Chapitre 12 – Congés pour prestations réduites pour raisons médicales.</u></p> <p><u>Article 23.</u> - Le présent chapitre s'applique uniquement au personnel statutaire à titre définitif. Le personnel contractuel est, lui, soumis aux mêmes règles que les travailleurs du secteur privé et veille à</p>

<p>prendre les dispositions nécessaires avec sa mutuelle.</p> <p><u>Article 24.</u> - En vue de se réadapter au rythme normal de travail, un agent peut, à sa demande, reprendre l'exercice de ses fonctions par prestations réduites pour raisons médicales. Sans préjudice de l'alinéa 2, ces prestations réduites doivent succéder directement à une absence ininterrompue pour maladie d'au moins trente jours.</p> <p>Le congé pour prestations réduites pour raisons médicales est temporairement interrompu lorsqu'un agent obtient un congé de maladie conformément au chapitre 11.</p> <p><u>Article 24 bis.</u> - L'agent peut reprendre sa fonction à concurrence de 50%, 60% ou 80% des prestations normales pour une période de trente jours calendrier maximum.</p> <p>Si l'état de santé de l'agent le justifie, le Collège provincial pourra prolonger ce congé par période de trente jours, sans que la durée totale du congé ne puisse dépasser, sur l'ensemble de la carrière, un maximum de trois mois pour les agents ayant une ancienneté de moins de 10 ans, de six mois pour les agents ayant une ancienneté de 10 à 20 ans et de neuf mois pour les agents ayant une ancienneté de plus de 20 ans. Ces maximums concernent une réduction de travail à mi-temps et doivent donc être adaptés au prorata des prestations à 60 ou 80%.</p> <p>L'agent ne peut, en aucun cas, réduire ses prestations selon des pourcentages différents au cours d'une même période de 30 jours.</p> <p>Les prestations réduites s'effectuent chaque jour, sauf recommandation contraire du Médecin du Travail.</p> <p><u>Article 24 ter.</u> - L'agent qui désire bénéficier d'un tel congé ou d'une prorogation de celui-ci est tenu d'obtenir l'avis du Médecin du Travail au moins 5 jours ouvrables avant le début des prestations réduites ou de la prolongation de ces dernières. Il produit à l'appui de cette demande un certificat médical et un</p>	<p>prendre les dispositions nécessaires avec sa mutuelle.</p> <p><u>Article 24.</u> - En vue de se réadapter au rythme normal de travail, un agent peut, à sa demande, reprendre l'exercice de ses fonctions par prestations réduites pour raisons médicales. Sans préjudice de l'alinéa 2, ces prestations réduites doivent succéder directement à une absence ininterrompue pour maladie d'au moins trente jours.</p> <p>Le congé pour prestations réduites pour raisons médicales est temporairement interrompu lorsqu'un agent obtient un congé de maladie conformément au chapitre 11.</p> <p><u>Article 24 bis.</u> - L'agent peut reprendre sa fonction à concurrence de 50%, 60% ou 80% des prestations qui sont normalement imposées à un agent à temps plein pour une période de trente jours calendrier maximum.</p> <p>Si l'état de santé de l'agent le justifie, le Collège provincial pourra prolonger ce congé par période de trente jours calendrier maximum, sans que la durée totale du congé ne puisse dépasser, sur l'ensemble de la carrière statutaire, un maximum de trois mois pour les agents ayant une ancienneté de moins de 10 ans, de six mois pour les agents ayant une ancienneté de 10 à 20 ans et de neuf mois pour les agents ayant une ancienneté de plus de 20 ans. Ces maximums concernent une réduction de travail à mi-temps et doivent donc être adaptés au prorata des prestations à 60 ou 80%.</p> <p>L'agent ne peut, en aucun cas, réduire ses prestations selon des pourcentages différents au cours d'une même période de 30 jours.</p> <p>Les prestations réduites s'effectuent chaque jour, sauf recommandation contraire du Médecin du Travail.</p> <p><u>Article 24 ter.</u> - L'agent qui désire bénéficier d'un tel congé ou d'une prorogation de celui-ci est tenu d'obtenir l'avis du Service provincial de contrôle médical endéans les 5 jours ouvrables précédant le début des prestations</p>
--	---

plan de réintégration établis par son médecin traitant et validés par le **Médecin du Travail**. Le plan de réintégration mentionne la date probable de reprise intégrale de l'agent et l'importance de la réduction requise.

A chaque examen, le **Médecin du Travail** se prononce sur le régime de travail le plus approprié à l'aptitude physique de l'agent.

Sur base de cet avis, le Collège provincial peut autoriser l'agent à accomplir ces prestations réduites si cette mesure est compatible avec les exigences de bon fonctionnement du service. Le Collège provincial peut, sous sa responsabilité, déléguer ce pouvoir aux Directeurs généraux compétents qui l'informent desdites décisions de manière régulière.

Article 24 quater.

§1 - Lors de chaque examen de santé réalisé conformément à l'article précédent, le **Médecin du Travail** remet le plus rapidement possible, éventuellement après consultation du médecin traitant, ses constatations écrites à l'agent. Si ce dernier ne peut, à ce moment, marquer son accord avec ces constatations, ceci sera acté sur l'écrit précité. Le médecin traitant et le **Médecin du Travail** s'efforcent tout d'abord de prendre une décision en commun.

§2 - En cas de litige médical, la procédure visée aux alinéas 2 et suivants de l'article 21 bis §4 est applicable. ~~Le médecin arbitre porte alors également sa décision au Médecin du Travail.~~

Article 24 quinquies. - Ce congé est assimilé à une période d'activité de service, sans réduction du traitement dû par la Province et sans décompte du capital congé de maladie visé à l'article 17.

réduites ou la prolongation de ces dernières. Il produit à l'appui de cette demande un certificat médical et un plan de réintégration établis par son médecin traitant et validés par le **Service provincial de contrôle médical**. Le plan de réintégration mentionne la date probable de reprise intégrale de l'agent et l'importance de la réduction requise.

A chaque examen, le **Service provincial de contrôle médical** se prononce sur le régime de travail le plus approprié à l'aptitude physique de l'agent.

Sur base de cet avis, le Collège provincial peut autoriser l'agent à accomplir ces prestations réduites si cette mesure est compatible avec les exigences de bon fonctionnement du service. Le Collège provincial peut, sous sa responsabilité, déléguer ce pouvoir aux Directeurs généraux compétents qui l'informent desdites décisions de manière régulière.

Article 24 quater.

§1 - Lors de chaque examen de santé réalisé conformément à l'article précédent, le **Service provincial de contrôle médical** remet le plus rapidement possible, éventuellement après consultation du médecin traitant, ses constatations écrites à l'agent. Si ce dernier ne peut, à ce moment, marquer son accord avec ces constatations, ceci sera acté sur l'écrit précité. Le médecin traitant et le **Service provincial de contrôle médical** s'efforcent tout d'abord de prendre une décision en commun.

§2 - En cas de litige médical, la procédure visée aux alinéas 2 et suivants de l'article 21 bis §4 est applicable.

Article 24 quinquies. - Ce congé est assimilé à une période d'activité de service, sans réduction du traitement dû par la Province et sans décompte du capital congé de maladie visé à l'article 17.

Article 2. – Les modifications apportées à l'article 21 de l'annexe 4 du Statut administratif du personnel provincial non enseignant relatif à l'examen de reprise du travail.

Version actuelle (annexe 4)	Adaptations
<p><u>Chapitre 11 – Congés de maladie.</u></p> <p><u>Article 21.</u> -</p> <p>§5 - En matière de surveillance de la santé des travailleurs, l'arrêté royal du 28 mai 2003 est d'application.</p> <p>Il en résulte que, après une absence de 4 semaines au moins les agents occupés à un poste de sécurité, à un poste de vigilance, à une activité à risque défini ou à une activité liée aux denrées alimentaires, sont obligatoirement soumis à un examen de reprise du travail. Cet examen a lieu au plus tôt le jour de la reprise du travail ou du service et au plus tard dans les huit jours ouvrables. Si le Médecin du Travail le juge utile, cet examen peut avoir lieu après une absence de plus courte durée.</p>	<p><u>Chapitre 11 – Congés de maladie.</u></p> <p><u>Article 21.</u> -</p> <p>§5 - En matière de surveillance de la santé des travailleurs, l'arrêté royal du 28 mai 2003 est d'application.</p> <p>Il en résulte que, après une absence de 4 semaines au moins les agents occupés à un poste de sécurité, à un poste de vigilance ou à une activité à risque défini sont obligatoirement soumis à un examen de reprise du travail. Cet examen a lieu auprès du Médecin du travail au plus tôt le jour de la reprise du travail ou du service et au plus tard dans les dix jours ouvrables. Si le Médecin du Travail le juge utile, cet examen peut avoir lieu après une absence de plus courte durée.</p>

Article 3. – Les modifications apportées à l'article 121 du statut administratif du personnel provincial non enseignant relatif à la mise en disponibilité pour maladie.

Version actuelle (statut administratif)	Adaptations
<p><u>Article 121.</u> - L'agent se trouve de plein droit en disponibilité lorsqu'il est absent pour cause de maladie ou d'infirmité après avoir atteint la durée maximum des congés qui peuvent lui être accordés pour ce motif par application de l'article 18 de l'annexe 4.</p>	<p><u>Article 121.</u> - L'agent se trouve de plein droit en disponibilité lorsqu'il est absent pour cause de maladie ou d'infirmité après avoir atteint la durée maximum des congés qui peuvent lui être accordés pour ce motif par application de l'article 19 de l'annexe 4.</p>

Article 4. – La présente résolution sera transmise à l’Autorité de tutelle, pour approbation.

Article 5. – La présente résolution sortira ses effets le 1^{er} jour du mois qui suivra son approbation.

Article 6. – La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Liège, conformément à l’article L2213-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En séance à Liège, le 27 mars 2017

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

N° 58 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 1^{er} juin 2017 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 1^{er} juin 2017 le Collège provincial, autorise, sous certaines conditions, la SPI (Services Promotion Initiatives en province de Liège), représentée par Mme Françoise LEJEUNE, Atrium Vertbois, rue du Vertbois n° 11 à 4000 LIÈGE, à réaliser un cheminement lent en rives gauche et droite du ruisseau dénommé « **le Geer** », n° 2, dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie, sur le territoire de la Commune de **GEER**.*

N° 59 COURS D'EAU***Arrêté du collège provincial du 1^{er} juin 2017 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du Collège provincial du 1^{er} juin 2017 le Collège provincial, autorise, sous certaines conditions, la S.A. AMADOR, route de Herbesthal n° 50 à 4700 EUPEN, à construire un ouvrage de rejet d'eau sur le ruisseau dénommé « **de Baelen** », n° 4-48, classé en 2^{ème} catégorie, sur le territoire de la Commune de **BAELEN**.*

N° 60 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 1^{er} juin 2017 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 1^{er} juin 2017 le Collège provincial, autorise, sous certaines conditions, Mr. Fabian MAHY, rue Bawepuce, 5/1 à 4140 SPRIMONT, à canaliser un tronçon du ruisseau dénommé « **de Pahis** », dans sa partie non classée à LOUVEIGNÉ, sur le territoire de la commune de **SPRIMONT**.*

N° 61 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 1^{er} juin 2017 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 1^{er} juin 2017 le Collège provincial, autorise, sous certaines conditions, l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège s.c.r.l. (A.I.D.E.), rue de la Digue n° 25 à 4420 SAINT-NICOLAS, à construire deux bassins écrêteurs de crue et à consolider les berges du ruisseau dénommé « **de Cornillon** », n° 0-24, classé en 2^{ème} catégorie à OUGRÉE, sur le territoire de la Commune de **SERAING**.*

N° 62 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 1^{er} juin 2017 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 1^{er} juin 2017 le Collège provincial, autorise, sous certaines conditions, la commune de KERMIS/LA CALAMINE, représentée par Mr. Pascal KREUSEN, Directeur général, rue de l'Eglise n° 31 à 4720 KERMIS/LA CALAMINE, à construire un ouvrage de rejet d'eau sur le ruisseau dénommé « **la Gueule** », n° 1, dans sa partie classée en 2^{ème} catégorie à HAUSET, sur le territoire de la Commune de **RAEREN** et décide d'informer par courrier les Communes de LA CALAMINE et de RAEREN ainsi que le Département de la Police et des Contrôles de la DGO3, Direction extérieure de la Police et des Contrôles, Montagne Sainte Walburge, 2 à 4000 LIEGE, des faits supposés de pollution dénoncés des réclamants.*

N° 63 SERVICES PROVINCIAUX – SANTÉ – MÉDECINE DU SPORT*Règlement-tarif pour le Service de Médecine du Sport**Résolution du Conseil provincial du 29 juin 2017***RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le règlement adopté par le Conseil provincial en séance du 21 octobre 1969 relatif au recouvrement des analyses, examens et prestations diverses effectuées dans les Services et Laboratoires de l'Institut provincial Ernest Malvoz, modifié le 10 octobre 1972, prévoyant en son article 2 que « (...) pour les prestations non tarifées par l'INAMI, le montant du recouvrement est fixé par le Conseil provincial sur proposition de la Députation permanente, au vu d'un rapport de la Direction générale (...) ».

Vu l'accord de principe du Collège provincial du 14 juillet 2016 (GED 2016-07250) sur le développement de la Médecine du Sport.

Vu que l'INAMI n'a pas fixé de tarif spécifique pour les examens médicaux préventifs réalisés au sein du Service provincial de Médecine du Sport.

Considérant dès lors qu'il convient de fixer les tarifs applicables aux prestations qui seront fournies prochainement par la Province de Liège dans le cadre de ses activités liées au Service de Médecine du Sport ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1- Le règlement tarif du Service de Médecine du Sport est approuvé en toutes ses dispositions telles qu'elles figurent en annexe au présent ;

Article 2- La présente résolution produira ses effets dès le 1^{er} juillet 2017.

En séance à Liège, le 29 juin 2017.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG

<p>Règlement-tarif</p> <p>du Service de Médecine du Sport</p>

Article 1^{er}. - La Province de Liège applique les tarifs suivants aux actes médicaux préventifs prestés dans le cadre des activités du Service de Médecine du Sport.

Le fonctionnement du service est articulé selon 3 axes:

1) Les prestations qui répondent aux demandes des sportifs

Comprenant la VNCI (visite de non contre-indication à la pratique d'un sport) et la mesure des seuils d'adaptation à l'effort. Ces prestations sont destinées aux personnes a priori saines qui souhaitent pratiquer une activité sportive avec une sécurité maximale.

Selon l'âge et l'objectif poursuivi, les « Pass-Sports » suivants sont proposés :

❖ **Le Petit Pass-Sport (15 €)**

S'adresse aux sportifs de 12 à 35 ans avec comme objectif une vérification de l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

Il comporte :

- une anamnèse (questionnaire médical) ;
- une biométrie (poids, taille, périmètre abdominal, tension artérielle) ;
- un examen clinique ;
- un électrocardiogramme au repos ;
- des conseils d'entraînement (hygiène sportive).

❖ **Le Grand Pass-Sport (40 €)**

S'adresse aux sportifs qui ont pour objectif d'obtenir une mesure des seuils physiologiques de performance dans le but d'une amélioration de l'entraînement ou une préparation à une compétition sportive ou qui souhaitent une vérification de l'absence de contre-indication à la pratique sportive après 35 ans (VNCI).

Il comporte :

- une anamnèse (questionnaire médical) ;
- une biométrie (poids, taille, périmètre abdominal, tension artérielle) ;
- un examen clinique ;
- un électrocardiogramme au repos ;
- une spirométrie (mesure de la capacité pulmonaire) ;
- une VO2 max (ECG à l'effort + ergospirométrie sur vélo, tapis, rameur ou sur le cyclus II) ;
- un test d'opto-jump (test de détente musculaire) ;
- des conseils d'entraînement (hygiène sportive).

En option (à la demande du sportif)

- ✓ mesures du lactate (+ 15€)
- ✓ Echocardiographie cardiaque dans le cadre d'une licence ou une compétition.
(Tarif équivalent à la nomenclature INAMI 469814, soit en juin 2017 : 62,21 €).

2) Les « Tests d'aptitude ciblés » à la demande d'un organisme qu'il soit public ou privé

Les organismes publics ou privés peuvent faire appel au Service de Médecine du sport afin de réaliser des tests d'aptitude physique spécifiques à certains métiers ou certaines activités.

Le commanditaire pourra demander à réaliser certains tests en fonction de ses besoins. La facturation de chaque acte médical préventif se basera à titre indicatif sur les tarifs INAMI en vigueur au moment de la prestation.

Le commanditaire pourra choisir parmi les tests suivants :

Acte médical	Code INAMI de référence	Tarif au mois de juin 2017
Anamnèse-Biométrie-Examen clinique par un médecin du sport	101076	25,00 €
Anamnèse-Biométrie-Examen clinique par un médecin spécialiste	102093	31,69€
	102594	37,48 €
	102631	39,30 €
Electrocardiogramme au repos	475075	17,92 €
Electrocardiogramme à l'effort	475812	32,91 €
Spirométrie	471251	11,99 €
Spirométrie avec bronchodilatateur	471273	23,97 €
VO2 max sur vélo, tapis, rameur, cyclus 2	475812	32,91
Echocardiographie	469814	62,21 €
Mesures de lactate	15 €	-

1) Les prestations dans le cadre d'une ordonnance médicale spécifique

Régulièrement, le service reçoit des demandes de citoyens se présentant avec une ordonnance médicale dans le but de pouvoir adapter, de façon précise, leur activité sportive à leur état de santé.

Après une double vérification (par le médecin du sport et la Direction du service), lorsque les conditions sont réunies, la tarification INAMI sera d'application, dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

Article 2.- L'ensemble des prestations pourront être facturées à un particulier, à un organisme public ou à un organisme privé en fonction du demandeur.

Article 3.- Tout cas exceptionnel ou non prévu dans le présent règlement sera tranché par le Collège provincial sur avis de la Direction générale du Service concerné.

Article 4.- Le Collège provincial est compétent pour appliquer, préciser et interpréter les éléments contenus dans le présent règlement tarif.

Article 5.- Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

N° 64 FÊTE NATIONALE ET PAVOISEMENT DES ÉDIFICES PUBLICS
Circulaire du Gouverneur de la Province du 26 juin 2017

Liège, le 26 juin 2017



LE GOUVERNEUR
DE LA PROVINCE DE LIEGE

**A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs Les Présidents des CPAS
des communes francophones de la province de
Liège**

pour information :

A Madame Catherine DELCOURT, Commissaire
d'arrondissement

Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après, le texte de la dépêche du 22 mai 2017 du Service public fédéral Intérieur au sujet de la célébration de la Fête Nationale du 21 juillet.

*
* *

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à l'occasion de la Fête Nationale, il est de coutume qu'un Te Deum soit chanté le 21 juillet prochain dans les églises des communes de province.

Dans cette perspective, je vous prie de veiller à ce qu'en soient informées, en temps opportun, les autorités de votre province.

Il va de soi que si d'autres courants religieux ou philosophiques vous font savoir qu'ils organisent une cérémonie à l'occasion de cette fête, il vous appartient également d'en informer ces autorités.

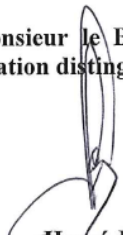
Veillez croire, Monsieur le Gouverneur, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Pour le Ministre,
Yassin CHOUROUHOU
Chef du Protocole*

*
* *

Je vous prie de vous conformer aux instructions contenues dans cette dépêche et de faire arborer le drapeau national et le drapeau européen, sur les édifices publics les 21, 22 et 23 juillet.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.


Hervé JAMAR
Gouverneur

Lüttich, den 26. Juni 2017



LE GOUVERNEUR
DE LA PROVINCE DE LIEGE

**An die Frauen und Herren Bürgermeister
An die Frauen und Herren Vorsitzenden der
ÖSHZ der deutschsprachigen Gemeinden der
Provinz Lüttich**
Zur Information
An den Frau Bezirkskommissarin

Sehr geehrter Frauen und Herren Bürgermeister,
Sehr geehrter Frauen und Herren Vorsitzenden,

Hiermit darf ich Ihnen nachstehend den Text der Eilmeldung vom 22. Mai 2017 des Föderalen Öffentlichen Dienstes Inneres über die Feierlichkeiten zum Nationalfeiertag am 21. Juli übermitteln.

*
* *

Sehr geehrter Herr Gouverneur,

Hiermit darf ich Sie davon in Kenntnis setzen, das anlässlich des Nationalfeiertages am kommenden 21. Juli in den Kirchen der Gemeinden Ihrer Provinz ein Te Deum gesungen wird.

Ich bitte Sie, dafür zu sorgen, dass die Autoritäten Ihrer Provinz hiervon rechtzeitig informiert werden.

Sollte andere religiöse Glaubensrichtungen oder weltanschauliche Vertretungen Sie wissen lassen, dass sie anlässlich dieser Feier eine Feierlichkeit veranstalten wollen, so obliegt es Ihnen ebenfalls, diese Autoritäten hiervon zu unterrichten.

Hochachtungsvoll,

*Für die Ministerin
Yassin CHOUROUHOU
Leiter des Protokolls*

*
* *

Ich bitte Sie, die in dieser Eilmeldung enthaltenen Anweisungen zu befolgen und die Nationalflagge und die Europäische Flagge am 21., 22. Und 23. Juli an öffentlichen Gebäuden aushängen zu lassen.

Mit freundlichen Grüßen

Hervé JAMAR
Gouverneur

Place Notger, 2 – B-4000 LIEGE • Tél. : 04 232 33 34 • Fax : 04 223 79 44 • E-mail : gouverneur@provincedeliege.be

**N° 65 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE
ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE**

*Délibérations des Conseils communaux des Communes des Arrondissements de
Liège, Huy-Waremme et Verviers*

<i>Commune(s)</i>	<i>Section(s)</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de délibération</i>
-------------------	-------------------	--------------	-----------------------------

ARRONDISSEMENT DE LIEGE

CHAUDFONTAINE		<i>Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière – modification des limites de la zone 30 aux abords d'un établissement scolaire avenue des Thermes</i>	<i>31 mai 2017</i>
		<i>Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière – création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, avenue des Thermes n° 98</i>	<i>31 mai 2017</i>
		<i>Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière – interdiction de circulation aux véhicules dont la MMA excède 3,5 tonnes sur un tronçon de la rue Vieux Chemin à Mehagne</i>	<i>31 mai 2017</i>
		<i>Arrêté de police – mesures de circulation à l'Esplanade de Chaudfontaine, suite à l'organisation des manifestations « Aqualines » du 28 mai 2017</i>	<i>29 mai 2017</i>
		<i>Arrêté de police – mesures de circulation avenue du Centenaire – école Princesse de Liège – suite à des travaux de marquage routier</i>	<i>22 mai 2017</i>
		<i>Arrêté de police - mesures de circulation rue J. Musch suite au placement d'un conteneur le 18 mai 2017</i>	<i>22 mai 2017</i>
		<i>Ordonnance de police – mesures de circulation à l'occasion du passage d'une étape du « Tour de France » du samedi 2 juillet 2017</i>	<i>09 mai 2017</i>
		<i>Arrêté de police – mesures de circulation suite à des travaux réalisés au n° 88 rue Fond des Cris</i>	<i>09 mai 2017</i>
		<i>Arrêté de police – mesures de circulation à l'occasion de l'organisation de la randonnée cyclotouristique « Chaudfontaine-Durbuy » par l'ASBL Chaudfontaine Cycling Academy le 1^{er} mai 2017.</i>	<i>02 mai 2017</i>
		<i>Arrêté de police – mesures de circulation rue Radoux Rogier suite à des travaux d'égouttage et de réfection de voirie</i>	<i>25 avril 2017</i>

		<i>Arrêté de police – mesures de circulation rue Pierre HENRARD, le 11 avril 2017 de 8 à 12h</i>	<i>18 avril 2017</i>
		<i>Arrêté de police – mesures de circulation avenue des Thermes – interdiction de stationnement le 31 mars 2017 de 8 à 15h.</i>	<i>04 avril 2017</i>
		<i>Ordonnance de police – mesures de circulation rue Toussaint Gerkens suite aux travaux d'aménagement d'un rond-point au carrefour des N62 et N30, place de la Bouxhe à Beaufayx (phase 2)</i>	<i>04 avril 2017</i>
		<i>Ordonnance de police – mesures de circulation rue J. Wousseem, suite à l'organisation d'une journée sportive par le service jeunesse du CPAS le 12 avril 2017</i>	<i>04 avril 2017</i>
		<i>Ordonnance de police – mesures de circulation à l'occasion du passage d'une étape du « Tour de France » du samedi 2 juillet 2017</i>	<i>04 avril 2017</i>
		<i>Arrêté de police – mesures de circulation rue Savoyard – limitation de la circulation le 1^{er} avril 2017 et aménagement de deux dispositifs de ralentissement du trafic du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017.</i>	<i>04 avril 2017</i>
		<i>Ordonnance de police – mesures de circulation : réaménagement du carrefour de la Voie de Liège et de la rue François Bovesse</i>	<i>28 mars 2017</i>
		<i>Ordonnance de police – mesures de circulation : fermeture de la rue des Coquelicots à la circulation suite à l'organisation du jogging de la jeunesse d'Embourg-Mehagne le 16 avril 2017</i>	<i>28 mars 2017</i>
		<i>Ordonnance de police – mesures de circulation : organisation de la Coupe de Belgique en descente VTT les 15 et 16 avril 2017</i>	<i>28 mars 2017</i>
		<i>Ordonnance de police – mesures de circulation suite aux travaux d'aménagement d'un rond-point au carrefour des N62 et N30, place de la Bouxhe à Beaufayx (phase 2)</i>	<i>28 mars 2017</i>
FLÉMALLE		<i>Arrêté de police autorisant le passage sur le territoire de la commune le 23/07/2017, de la course cycliste « Tour de Wallonie »</i>	<i>24 mai 2017</i>
		<i>Arrêté de police relatif aux mesures de sécurité prises à l'occasion de l'organisation d'une chaîne humaine sur le territoire de la commune le 25 juin 2017</i>	<i>09 juin 2017</i>
GRACE-HOLLOGNE		<i>Ordonnance de police temporaire du Bourgmestre relative à la circulation routière à l'occasion de la Fête foraine, place des Martyrs, de la Résistance dite du Pérou du 16 au 21 juin 2017</i>	<i>29 mai 2017</i>
		<i>Ordonnance de police temporaire du Bourgmestre relative à la circulation routière</i>	<i>22 mai 2017</i>

		<i>lors de la Fête des Voisins – quartier Aulichamps, le 2 juin 2017</i>	
		<i>Ordonnance de police temporaire du Bourgmestre relative à la circulation routière à l'occasion de la Fête foraine, place Francisco Ferrer du 02 au 07 juin 2017</i>	<i>22 mai 2017</i>
		<i>Ordonnance de police relative à la circulation routière lors de la fête des voisins du comité de quartier du Pérou le 23 juin 2017</i>	<i>06 juin 2017</i>
		<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière lors de la fête locale du quartier des Préalles, du 31 juillet au 09 août 2017</i>	<i>06 juin 2017</i>
		<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière aux abords de la Société agricole De Grady, lors de la journée interprofessionnelle du bio le 07 juillet 2017</i>	<i>12 juin 2017</i>
SAINT-NICOLAS		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation et de sécurité à prendre rue Bordelais, Piron et Grands-Champs lors du passage de la course cycliste « Baloise Belgium Tour 2017 » le 27 mai 2017</i>	<i>17 mai 2017</i>
		<i>Ordonnance de police relative à la fermeture de la salle des fêtes « la Maison Blanche », sise rue du Horloz, 44 à SAINT-NICOLAS</i>	<i>29 mai 2017</i>
		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation et de stationnement place Renan du 10 au 12 juin 2017 à l'occasion de la fête de la musique</i>	<i>08 juin 2017</i>
SOUMAGNE		<i>Certificat de publication n° 0131 – mesures d'arrêt, de stationnement et limitation de vitesse, voie de Saive du 6 au 16/06/2017 lors de travaux de pose d'un câble PROXIMUS</i>	<i>30 mai 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0132 – mesures d'arrêt, de stationnement et mise en place d'une déviation par la Voie de Liège, lors de la pose d'un filet d'eau, rue des Carmes du 30/05 au 07/07/2017</i>	<i>29 mai 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0133 – mesures de circulation et mise en sens unique de la rue Césaire de Paepé, lors du placement de châssis sur une nouvelle construction le 1^{er} juin 2017</i>	<i>29 mai 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0134 – mesures de circulation, d'arrêt, de stationnement et limitation de vitesse, Voie Chefneux, le 9/6/2017 lors de fouilles et raccordement avec traversée de voirie, pour la SWDE</i>	<i>31 mai 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0135 – mesures de circulation, d'arrêt et de stationnement rue Rafhay, du 19 au 23/06/2017 lors du raclage de la chaussée et pose de tarmac</i>	<i>31 mai 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0136 – mesures d'arrêt et de stationnement avenue de la</i>	<i>01 juin 2017</i>

		<i>Résistance du n° 204 à 218 pour des travaux de parking du 6 au 30/06/2017</i>	
		<i>Certificat de publication n° 0137 – interdiction de circulation rue Reux le 24/06/2017 lors de la fête de quartier</i>	<i>24 juin 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0138 – mesures d'arrêt, de stationnement et limitation de vitesse rue Reux, les 8 et 9 juin 2017 en raison de travaux de raccordement à l'égout</i>	<i>07 juin 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0139 – mesures d'arrêt, de stationnement et circulation sur une seule bande rue de la Chapelle face au n° 24, du 10 au 12/06/2017 lors de l'évacuation de déchets</i>	<i>08 juin 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0140 – mesures d'arrêt, de stationnement et circulation sur une seule bande rue de la Chapelle du 10 au 12 juin 2017 lors de l'évacuation de déchets face au n° 24</i>	<i>17 juin 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0141 – mesures de circulation et limitation de vitesse rue Célestin Demblon le 18 juin 2017 à l'occasion de l'organisation d'une « Journée Gourmande » au Domaine du Bas-Bois</i>	<i>16 juin 2017</i>
		<i>Autorisation de police relative à la demande de passage dans la commune de l'épreuve cycliste « Romsée – Stavelot - -Romsée » le 18 juin 2017</i>	<i>16 juin 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0142 – mesures de vitesse et de circulation dans le Zoning d'Evegnée du 19 au 30/06/2017 lors de la pose d'armoires électriques</i>	<i>16 juin 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0143 – mesures de circulation, d'arrêt et de stationnement, chaussée de Wégimont du 21 au 25 juillet 2017 lors de la kermesse annuelle de Ayeneux</i>	<i>16 juin 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0144 – aménagement d'une zone piétonnière et limitation de vitesse, rue Campagne du 3 au 4/8/2017 à l'occasion de la fête de village à Melen</i>	<i>21 juin 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0145 – mesures de sécurité et de stationnement rues du Curé, du Centenaire, du Fawtay, de la Laiterie, Valeureux Champs et Vaux du 14 au 18/7/2017 lors du « Cerexhe Music Festival »</i>	<i>20 juin 2017</i>
		<i>Autorisation de police relative à l'organisation de la kermesse annuelle à Cerexhe du 14 au 18 juillet 2017</i>	<i>20 juin 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 0147 – mesures de circulation et de sécurité dans diverses voiries communales de Soumagne-bas, le 2 juillet 2017 à l'occasion du passage du Tour de France</i>	<i>22 juin 2017</i>

VISÉ		<i>Adoption des ordonnances de police temporaires relatives à la circulation routière</i>	22 mai 2017
		<i>Adoption des ordonnances de police temporaires relatives à la circulation routière</i>	29 mai 2017
		<i>Adoption des ordonnances de police temporaires relatives à la circulation routière</i>	14 juin 2017
		<i>Adoption de l'ordonnance de police temporaire relative aux mesures de circulation prises du vendredi 23 juin au lundi 26 juin 2017 à l'occasion de la brocante à Loën</i>	19 juin 2017

ARRONDISSEMENT DE HUY-WAREMME

AMAY		<i>Ordonnance temporaire de circulation routière du CC relative à l'organisation de la brocante et Marché de la Pentecôte à JEHAY</i>	30 mai 2017
		<i>Ordonnance temporaire de circulation routière du CC relative à l'organisation de la fête locale à JEHAY</i>	30 mai 2017
BRAIVES		<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation prises le 28/05, rue de la Pompe à l'occasion de l'organisation d'un concours d'obstacles au Centre équestre de Braives le 28 mai 2017</i>	28 mai 2017
		<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation prises, rue de Brivioulle du 29 mai au 29 décembre 2017 lors des travaux de démolition et de reconstruction du pont du RAVeL</i>	18 mai 2017
		<i>Arrêté de police relatif à l'interdiction de circulation « excepté circulation locale » rue du Trou Potier du 6 juin au 31 octobre 2017 en raison de travaux d'égouttage</i>	01 juin 2017
	<i>Fumal</i>	<i>Arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement sur le parking de la Salle Emile Colpin, située rue Les Trous lors d'un tournoi de pétanque le samedi 03 juin 2017</i>	30 mai 2017
	<i>Fallais</i>	<i>Mesures de circulation, d'arrêt et de stationnement le dimanche 04 juin 2017 à l'occasion de la journée « Do It For Fanny » marche, jogging et VTT</i>	30 mai 2017
		<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation, place du Carcan le samedi 10 juin 2017 lors de la journée « portes ouvertes » de l'école Notre-Dame de l'école communale de Braives</i>	07 juin 2017
	<i>Ville-en-Hesbaye</i>	<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation, d'arrêt et de stationnement rue Joseph Wauters, le 11 juin 2017 à l'occasion de l'organisation d'une brocante</i>	07 juin 2017
	<i>Fallais</i>	<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation dans les rues de Dreya et H. Krains le dimanche 11 juin à l'occasion de l'organisation d'un jogging</i>	07 juin 2017

	<i>Ville-en-Hesbaye</i>	<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation prises rue du Bolland du 12 au 14 juillet 2017 lors des travaux de revêtement de la voirie</i>	<i>08 juin 2017</i>
	<i>Avennes</i>	<i>Arrêté de police relatif aux mesures d'arrêt et de stationnement sur le parking de l'Eglise lors de la fête foraine qui aura lieu du 16 au 18 juin 2017</i>	<i>12 juin 2017</i>
		<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation des véhicules par demi-chaussée rue de Brivioulle à hauteur des n° s 3 et 8 lors des travaux de pose de câbles pour Proximus</i>	<i>13 juin 2017</i>
	<i>Fallais</i>	<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation et de mise en sens unique rue Alice Donnée à l'occasion de la « Fête des Plantes » du 17 au 18 juin 2017</i>	<i>13 juin 2017</i>
		<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation et d'arrêt et de stationnement sur le parking de l'ancienne gare, chemin du Via, le 21 juin 2017 lors de l'organisation d'un marché d'été</i>	<i>21 juin 2017</i>
		<i>Arrêté de police autorisant le placement de 2 camions rue Saint Donat devant le n° 16 le 23 juin 2017 entre 12h30 et 14h30</i>	<i>20 juin 2017</i>
		<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation rue Saint Pierre du 24 au 26 juin 2017 en raison de la fête du quartier Saint Pierre, du 24 au 25 juin 2017</i>	<i>19 juin 2017</i>
	<i>Ville en Hesbaye</i>	<i>Arrêté de police relatif aux mesures de circulation prises, rue de Velupont, le dimanche 25 juin 2017 à l'occasion de la fête des voisins</i>	<i>20 juin 2017</i>
	<i>Tourinne</i>	<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation prises le mercredi 28 juin 2017 à l'occasion du « Music All Braives »</i>	<i>19 juin 2017</i>
HUY		<i>Certificat de publication de la délibération du CC du 21/2/2017 ayant pour objet la réglementation de stationnement des véhicules port de la Neuve Voie</i>	<i>16 mai 2017</i>
		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de sécurité prise le 4 juin 2017 lors de la brocante dans le quartier des Floricots</i>	<i>02 juin 2017</i>
		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de sécurité prises rue des Vignes et chaussée de Liège lors de la restauration d'un pont.</i>	<i>02 juin 2017</i>
		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation et de stationnement, place Preud'homme et rue Oscar Lelarge, le dimanche 4 juin 2017 lors de la journée « Statte en Fête »</i>	<i>02 juin 2017</i>
		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation et de stationnement rue des Rôtisseurs à l'occasion de l'organisation d'un évènement par « l'Atelier des Pâtes »</i>	<i>02 juin 2017</i>
		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation et de stationnement rue Sainte Catherine du 3 au 4 juin 2017 à l'occasion de la fête nationale italienne</i>	<i>02 juin 2017</i>

		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de stationnement rue Fond l'Evêque à partir du 6 juin 2017 lors de la réfection de la voirie</i>	<i>02 juin 2017</i>
		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation, d'arrêt et de stationnement à partir du 12 juin 2017, quai de Compiègne, entre l'immeuble n° 9 et la Cour Collin Maillard, lors de la pose de panneaux LEDS</i>	<i>09 juin 2017</i>
		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation à partir du 13 juin 2017, rue de Statte à hauteur du n° 34 lors de travaux de réparation de filets d'eau</i>	<i>13 juin 2017</i>
		<i>Ordonnance de police relative aux mesures de circulation, d'arrêt et de stationnement avenue Delchambre, le 18 juin 2017 à l'occasion d'une concentration de voitures ancêtres PORSCHE</i>	<i>13 juin 2017</i>
		<i>Certificat de publication - Règlement complémentaire de la circulation routière – mesures de stationnement chaussée de Liège – projet d'aménagement.</i>	<i>24 mai 2017</i>
		<i>Certificat de publication certifiant que la délibération du CC du 13 décembre 2016 relative aux mesures de circulation et de stationnement place du Tilleul est devenue exécutoire en date du 10 février 2017</i>	<i>19 juin 2017</i>
		<i>Certificat de publication certifiant que la délibération du CC du 13 décembre 2016 et relative aux mesures de stationnement chaussée Saint Mortet est devenue exécutoire en date du 10 février 2017</i>	<i>20 juin 2017</i>
OREYE		<i>7a. ratification de l'arrêté de police pris le 14 avril 2017 sur la réservation d'un emplacement de stationnement rue de Westrée</i>	<i>22 mai 2017</i>
		<i>7b. ratification de l'arrêté de police pris le 20 avril 2017, réglementant la circulation dans diverses rues du village le 1^{er} mai à l'occasion de la traditionnelle brocante à CRISNÉE</i>	<i>22 mai 2017</i>
		<i>7c. ratification de l'arrêté de police pris le 21 avril 2017, interdisant le stationnement rue du Ruisseau du 26 au 28 avril 2017 afin de permettre le passage de la brosse désherbante</i>	<i>22 mai 2017</i>
		<i>7d. ratification de l'arrêté de police pris le 25 avril 2017, mettant la rue des Clercs en double sens du 26/4 au 2/5/2017 pour des travaux de raccordement à l'égout</i>	<i>22 mai 2017</i>
		<i>7e. ratification de l'arrêté de police pris le 2 mai 2017, réservant un emplacement de stationnement, rue de la Centenaire en face du n° 6, le 5 mai 2017 pour l'organisation d'un déménagement</i>	<i>22 mai 2017</i>
		<i>7f. ratification de l'arrêté de police pris le 2 mai 2017, réglementant la circulation rue Louis Maréchal aux abords du chantier de rénovation en face des n° s 187, 157, du 11 au 31/5/2017</i>	<i>22 mai 2017</i>

		<i>7g. ratification de l'arrêté de police pris le 2 mai 2017, interdisant la circulation des véhicules, rue de Waremme à partir du 4 mai 2017 jusqu'à la fin des travaux d'aménagement extérieurs de la propriété sise rue de Waremme n° 2</i>	<i>22 mai 2017</i>
WASSEIGES	<i>Meeffe</i>	<i>Ordonnance de police concernant la réglementation de la circulation routière, rue du Commerce, en raison de travaux de raccordement, du 31/5 au 01/06/2017</i>	<i>29 mai 2017</i>
		<i>Ordonnance de police concernant la réglementation de la circulation routière en raison de travaux rue du Baron d'Obin du n° 172 au 228 du 30/5 au 6/6/2017</i>	<i>29 mai 2017</i>
	<i>Ambressin</i>	<i>Ordonnance de police concernant la réglementation de la circulation en raison de l'organisation de la kermesse annuelle le 20 juin et les 1 et 2 juillet 2017</i>	<i>14 juin 2017</i>
		<i>Ordonnance de police concernant la servitude de passage au Moulin de Wasseiges</i>	<i>14 juin 2017</i>

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

LA CALAMINE		<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière sur le Martinsplatz à Hergenrath à l'occasion de la procession le 17/06/2017</i>	<i>18 mai 2017</i>
		<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière sur le parking poids-lourds situé rue de Liège à La Calamine, à l'occasion du passage du Tour de France</i>	<i>24 mai 2017</i>
		<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière dans la rue de l'Eglise et Place de l'Eglise à l'occasion d'un marché gourmand et d'un Oldtimerday le 18 juin 2017</i>	<i>18 mai 2017</i>
		<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière dans la rue Promenade les 24 et 25 juin 2017 à l'occasion d'une fête de quartier</i>	<i>01 juin 2017</i>
		<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière dans certaines rues de la Calamine du 03 au 05 juin 2017 à l'occasion du festival musical « Dolphinsland »</i>	<i>01 juin 2017</i>
		<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière dans diverses voiries communales à l'occasion du passage du Tour de France le 02 juillet 2017</i>	<i>01 juin 2017</i>
PLOMBIÈRES	<i>Montzen</i>	<i>Ordonnance de police relative à la circulation routière – interdiction de circuler dans le tronçon de la rue Vicair Jean ARNOLDS entre les immeubles n° 8 et 10 à l'occasion de la fête du quartier</i>	<i>23 mai 2017</i>
	<i>Gemmenich</i>	<i>Ordonnance de police temporaire – interdiction de circulation (excepté participants, officiels et</i>	<i>29 mai 2017</i>

		<i>véhicules de secours) dans le tronçon de la rue de Vaals et la route des Trois Bornes à l'occasion de la course cycliste « International Team Challenge » le 02 juin 2017</i>	
	<i>Montzen</i>	<i>Ordonnance de police temporaire – interdiction de circuler sur le tronçon de la place Communale entre les n° s 1 et 28, lors d'une brocante le 25 juin 2017</i>	<i>31 mai 2017</i>
	<i>Hombourg</i>	<i>Ordonnance de police temporaire – interdiction de circulation dans une partie du Centre à l'occasion de la Fête locale du 18 au 26 juillet 2017</i>	<i>07 juin 2017</i>
		<i>Ordonnance de police temporaire – interdiction de circulation dans la chaussée de Liège et interdiction d'arrêter et de stationner le long de cette voirie et d'un tronçon de Bambusch et de la rue de Birken lors du passage de la deuxième étape du Tour de France pour coureurs élites du 2 juillet 2017</i>	<i>12 juin 2017</i>
		<i>Ordonnance de police temporaire – mesures d'arrêt et de stationnement place communale lors de l'organisation des festivités du 75^{ème} anniversaire de la création du service d'incendie de Montzen, les 24 et 25 juin 2017</i>	<i>19 juin 2017</i>
THIMISTER-CLERMONT		<i>Arrêté du Bourgmestre relatif aux mesures de sécurité lors de la réfection de la rue Cavalier Fonck à partir du 7 juin 2017 et jusqu'à la fin des travaux</i>	<i>01 juin 2017</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre relatif aux mesures de sécurité prises le 26/08/2017 à l'occasion du Beau Vélo de Ravel</i>	<i>08 juin 2017</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre relatif aux mesures de circulation prises le 06/08/2017 à l'occasion de la Cérémonie Fonck</i>	<i>08 juin 2017</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre relatif aux mesures de circulation prises à l'occasion de la manifestation « la nuit romantique » du 24/06/2017 située à Clermont</i>	<i>08 juin 2017</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre relatif aux mesures de circulation prises lors du passage du Tour de France, sur le RN3, le 02/07/2017</i>	<i>08 juin 2017</i>
	<i>Froidthier</i>	<i>Arrêté du Bourgmestre relatif aux mesures de circulation prises le 21 juin 201, rue des Tilleuls lors du chantier de réparation de la dalle de béton au début de la rue</i>	<i>15 juin 2017</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre autorisant le passage de la course cycliste « Tour de Wallonie » le 23 juillet 2017 sur le territoire</i>	<i>22 juin 2017</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre autorisant le passage de la course cycliste « Tour Binckbank » le 12 août 2017 sur le territoire</i>	<i>19 juin 2017</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre relatif aux mesures de circulation prises à l'occasion du passage de la</i>	<i>19 juin 2017</i>

		<i>course cycliste « Tour de Wallonie » le 23 juillet 2017</i>	
		<i>Arrêté du Bourgmestre relatif aux mesures de circulation prises à l'occasion du passage de la course cycliste « Tour de la Province de Liège », le 17 juillet 2017</i>	<i>19 juin 2017</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre relatif aux mesures de circulation prises à l'occasion du passage de la course cycliste « Tour Binckbank » le 12 août 2017</i>	<i>19 juin 2017</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre relatif aux mesures de circulation prises à l'occasion de la kermesse organisée par la Jeunesse à la Minerie du mercredi 9 au 16 août 2017</i>	<i>23 juin 2017</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre relatif aux mesures de circulation prises à l'occasion de la kermesse à Froidthier du 23 au 29 août 2017</i>	<i>23 juin 2017</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre relatif aux mesures de circulation prises à l'occasion de la kermesse organisée par la Jeunesse à Elsaute le 13 août 2017</i>	<i>23 juin 2017</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre relatif aux mesures restrictives de circulation lors de la brocante et du barbecue du quartier de la Forge les 2 et 3 septembre 2017</i>	<i>23 juin 2017</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre relatif aux mesures restrictives de circulation lors de la course cycliste Aubel-Thimister-Stavelot le 05 août 2017</i>	<i>23 juin 2017</i>
VERVIERS		<i>Certificat de publication n° 064/2017 – ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet la réglementation de la circulation lors de la Fête de voisins, rue Fontaine au Biez, le 28 mai 2017</i>	<i>19 mai 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 065/2017 – ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet la réglementation routière à l'occasion de la course VTT WALLONIA CUP, le 25 mai 2017</i>	<i>18 mai 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 066/2017 – ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet la réglementation de la circulation routière en raison de la Fête des Voisins, avenue des Grands-Champs, le 04 juin 2017</i>	<i>31 mai 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 067/2017 – ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet la réglementation de la circulation en raison d'une manifestation publique (Maratrail Verviers), le 17 juin 2017</i>	<i>19 juin 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 068/2017 – ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet la réglementation de la circulation en raison de l'organisation de la fête de quartier, rue Libon, le 2 juillet 2017</i>	<i>09 juin 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 069/2017 – ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet la réglementation de la circulation en raison</i>	<i>13 juin 2017</i>

		<i>d'une manifestation publique (Verviers Plage) du 25 juin au 3 juillet 2017</i>	
		<i>Certificat de publication n° 070/2017 – arrêté du CC ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation à l'occasion de la Grande braderie de Verviers, du 21 au 24 juin 2017</i>	<i>02 juin 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 071/2017 – arrêté du CC ayant pour objet diverses manifestations (joggings) les 17 et 18 juin 2017</i>	<i>02 juin 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 072/2017 – arrêté du CC ayant pour objet la réglementation provisoire en raison de l'extension des terrasses de la place du Martyr, du 7 juillet au 13 août 2017</i>	<i>02 juin 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 073/2017 – ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet la réglementation de la circulation en raison de l'organisation d'une Garden Party le 21 juin 2017</i>	<i>13 juin 2017</i>
		<i>Certificat de publication n° 074/2017 – ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet la réglementation de la circulation en raison du passage du Tour de France – parking de délestage, le 3 juillet 2017</i>	<i>16 juin 2017</i>